Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly

2, rue de la mairie - BP2 - 73401 UGINE cedex
Tél. 04 79 37 34 99 - contact@riviere-arly.com

Extrait du registre des délibérations

Délibération – Comité syndical du 12 octobre 2026

CONSEILLERS SYNDICAUX : EN EXERCICE : 21 PRESENTS : 15 VOTANTS : 13	**PRESENTS :** LAURENT PATUEL, SOPHIE-ANNE SMILEVITCH, STEPHANE MARCHAIS, FREDERIC JOGUET, JEAN-CLAUDE PAULY, JEAN-CLAUDE BRUN, FREDERIC REY, TIFFANY BRUGNON, LUCILE FORLIN, SERGE TUAZ, SANDRINE EMONET ET PASCAL CHEVALLEREAU **EXCUSES :** MONIQUE NAGORNY, SERGE LABROUSSE, SEBASTIEN VIOLI, DAMIEN DOS SANTOS, BERENICE LACOMBE, SIGRID PELISSET, GABRIEL VIARD-GAUDIN, FREDERIQUE DUC, LOUIS SOCQUET-CLERC, THOMAS BANNAY, PERRINE ARVIN BEROD, FRANCK PACCARD **POUVOIRS :** MONIQUE NAGORNY AYANT DONNE POUVOIR A LAURENT PATUEL EN PRESENCE DE SON TITULAIRE, DANIEL DANGLARD NE PREND PAS PART AU VOTE **CARTE DE COMPETENCE GEMAPI :** PHILIPPE PRUD'HOMME ET EMMANUEL CHAPUIS NE PRENNENT PAS PART AU VOTE	**VOTES :** POUR : 13 CONTRE : 0 ABSENTIONS : 0
CARTE DE COMPETENCE GEMAPI QUORUM : 10		
DATE DE LA CONVOCATION : 06/10/26		

Secrétaire de séance : Sandrine EMONET
Rapporteur : Philippe PRUD'HOMME
Délibération n°26-35

Objet : GEMAPI – Sécurisation des ouvrages hydrauliques du canal Lallier - installation de clapets anti retours, approbation de l'opération et demandes de subventions

L'atlas des zones inondables a permis de définir les crues centennales de l'Arly et les cotes de crues associées. Il apparait que le risque de refoulement de l'Arly dans la plaine du canal est possible à travers les déchargeoirs. Cette opération vise à réduire les risques d'inondations des enjeux situés dans la plaine du canal Lallier (casier inondable).

Les enjeux situés sur le secteur sont les suivants : 160 habitants dans la plaine inondable, 185 bâtiments dont 70 logements, 1 ERP, 60 emplois, 7 transformateurs et 25 ha de terres agricoles.

Cette opération sera menée en 3 phases :

- Acquérir les données topographiques nécessaires pour la bonne réalisation de l'étude.
- Dimensionner les clapets les plus adaptés aux ouvrages et établir les plans d'exécution.
- Travaux d'installation des clapets sur les ouvrages.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	Section	Montant HT
Etude	Investissement	10 000 €
Acquisition de fourniture et travaux d'installation	Investissement	40 000 €
	TOTAL	**50 000 €**
RECETTES	**Taux**	**Montant HT**
Etat - Fonds vert	80%	40 000 €
Maitre d'ouvrage – SMBVA	20%	10 000 €
	TOTAL	**50 000 €**

>>>>>>>>><<<<<<<<<<

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- ***d'approuver l'opération et son plan de financement,***
- ***de solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre du fonds vert ou tout autre partenaire financier aux taux les plus élevés possibles,***
- ***de solliciter auprès des partenaires financiers, une autorisation de démarrage anticipée,***
- ***d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération***

Ugine, le 15 octobre 2026

Le Président,

Laurent PATUEL,

La secrétaire de séance,

Sandrine EMONET,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200035061-20261012-26-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2026
Publication : 16/10/2026

Pour l'autorité compétente par délégation